

## SCoT du Grand Albigeois

# Une ambition qui se concrétise

À quoi ressemblera notre territoire en 2030 ? Comment vivrons-nous au quotidien ? Véritable projet de développement, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) dessine le Grand Albigeois de demain. Un territoire où s'équilibrent croissance économique et démographique, respect de l'environnement, équité sociale et solidarité territoriale en assurant la qualité de vie de ses habitants.

Fruit de plus de trois années de travail, de débats internes et de concertation avec la population, validé le 8 décembre 2010 par les élus du Syndicat Mixte du Grand Albigeois (SMIX), le SCoT entre aujourd'hui dans une nouvelle phase avec la consultation des personnes publiques associées et d'enquête publique prévue au printemps 2011.

### ■ Les temps forts de la démarche

Entre l'identification des grands enjeux de développement pour le territoire en 2008 et l'arrêt du projet SCoT en 2010, près de trois années se sont écoulées. Le temps de construire une vision politique, partagée par l'ensemble des 44 communes du territoire, au travers d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) validé en 2009 puis actualisé tout au long du processus. Les élus ont affirmé trois objectifs pour le territoire de demain, inscrits dans le PADD :

- ♦ aménager harmonieusement le territoire (renouveler et développer le parc de logements, compléter l'offre des équipements, faciliter les déplacements,...),
- ♦ préserver et valoriser l'environnement et le patrimoine (préserver les ressources naturelles, protéger et valoriser le patrimoine et paysages,...),
- ♦ et penser le développement économique comme un outil majeur d'aménagement de l'espace (favoriser les activités innovantes, appuyer les logiques de développement économique sur "le terreau local", optimiser et améliorer la qualité paysagère des sites d'accueil,...).

2009-2010 fut le temps de l'élaboration du Document d'Orientations Générales (DOG) qui traduit concrètement les objectifs de développement du territoire en orientations d'aménagement. En effet, si le PADD répond à la question « que faire ? », le DOG répond à « comment faire ? » et possède une véritable valeur juridique.

### ■ Un projet ambitieux

Quelques exemples concrets pour mieux comprendre la portée du SCoT.

#### Une urbanisation raisonnée

Afin d'enrayer le « mitage urbain » des espaces agricoles et naturels tout en permettant de répondre au besoin en logements des populations, le SCoT préconise de limiter la consommation de foncier par logement, **en plafonnant la taille des parcelles constructibles** (entre 300m<sup>2</sup> et 1000m<sup>2</sup> en fonction des communes)

#### La gestion de la ressource en eau

Le SCoT impose l'**installation de dispositifs de récupération de l'eau de pluie** pour les nouvelles constructions, afin de ne pas saturer les réseaux et limiter l'utilisation de l'eau potable pour l'arrosage.

### La préservation de nos paysages

Le SCoT préconise aux communes l'**interdiction de nouvelles constructions dans les milieux boisés ou zones humides**, afin de préserver l'intégrité de ces espaces naturels.



### La gestion des déplacements motorisés

Pour limiter les émissions de CO2, les collectivités veilleront à **urbaniser en priorité les secteurs les mieux desservis par les transports en commun**.

Pour encourager les changements de comportement, la desserte et la fréquence des transports collectifs seront améliorés, et des réseaux de liaisons douces développés.



### Un développement économique respectueux du paysage

Une des orientations du SCoT vise à **interdire le développement des activités le long des axes routiers**, qui créent un « effet vitrine » peu qualitatif pour le paysage. Un travail sur les entrées de ville, notamment en réglementant les enseignes publicitaires, devra aussi être mené par les communes.

### Mise en compatibilité des PLU

Les Plan Locaux d'Urbanisme (comme les autres documents d'urbanisme communaux) devront être compatibles avec ces grandes orientations dans un délai de trois ans.



### Le SCoT et vous

#### L'enquête publique : redonner la parole aux habitants

L'avantage d'un document tel que le SCoT, c'est qu'il prend en compte la perception des habitants sur le développement à venir du territoire. Aussi, dès le lancement de la démarche, la rédaction du SCoT s'est faite en associant la population du Grand albigeois. Une première phase de réunions publiques s'est déroulée à l'automne 2009. Une deuxième phase de concertation s'est déroulée en juin 2010.

Dès le printemps prochain, le projet SCoT arrêté, sera soumis à enquête publique qui donnera aux habitants du territoire une nouvelle occasion de s'exprimer sur le projet.

L'enquête publique du SCoT du Grand Albigeois devrait se tenir au printemps 2011.

#### Comment en savoir plus ?

Le dossier du SCoT est disponible au Syndicat Mixte du Grand Albigeois aux horaires d'ouverture. Un registre de concertation y est également laissé à votre disposition.

L'ensemble des documents du SCoT est consultable sur le site internet [www.scot-grandalbigeois.fr](http://www.scot-grandalbigeois.fr)